

CONVOCAATION À LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL

En application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal est prié de bien vouloir se réunir en la salle du « Veräinsbau Koll » à Brouch, jeudi, le 7 octobre 2021 à 14.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Droit d'initiative du conseiller communal
- 2- Titres de recette / approbation
- 3- Centre Scolaire et Sportif à Brouch / présentation de l'évolution financière en vue de l'établissement du budget 2022
- 4- Contrat de prestation de service pour la mise en place, la coordination et la gestion de la médiation de voisinage / information
- 5- Modification des statuts du Syndicat des eaux du centre / approbation
- 6- Rectification subsides / approbation
- 7- Convention SICONA / approbation
- 8- Transactions immobilières / approbations
- 9- Travaux extraordinaires / approbations
- 10- Modification ponctuelle du PAG « Rue de la Gare » / saisine
- 11- Prise de position quant au rapport de vérification du compte administratif de l'exercice 2019 de la commune Helperknapp / approbation
- 12- Revalorisation du parc à Buschdorf / présentation

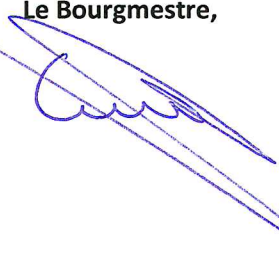

Tuntange, le 1 octobre 2021

Pour le collège des bourgmestre et échevins :

Le Bourgmestre,

Le secrétaire communal,



IN. B : Le public est admis à assister aux réunions du conseil communal suivant les dispositions du COVID Check. Afin de démarrer la séance à 14.00 heures veuillez-vous rendre à 13.45 heures au V.B. Koll